

**Séance du 16 Octobre 2014**

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur DODELIN François, Maire.

Étaient présents : M. GUILBERT Alain, M. DELAFOSSE René, M. LECLERCQ Guillaume, M. FOSSÉ Michel, M. BÉNARD Eric, M. AUDIGER Serge, M. LETELLIER Gérard, M. DAVID Michel.

Absents excusés : - M.FORSCHLÉ Jean-Pierre donne pouvoir à M.GUILBERT Alain  
- Mme SANSON Sophia donne pouvoir à M.DODELIN François

Secrétaire de Séance : Mr LECLERCQ Guillaume.

**Approbation du compte rendu du 17 juillet 2014.**

Le compte rendu de la séance du 17 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité des voix.

**Délibération pour une décision modificative du budget (compte 673)**

**Décision modificative pour régulariser le chapitre 67.**

Le chapitre 67 a un crédit budgétaire au compte 673.

En effet, il a été omis d'inscrire au Budget 2014, le montant d'un titre annulé.  
Il convient de le régulariser en effectuant la décision modificative suivante :

- +4217 € au compte 673 « Titres annulés »
- 4217 € au compte 022 « dépenses imprévues »

Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité des voix.

**Délibération pour approuver l'avenant n°1 concernant la restructuration et aménagement de sécurité rue de la Côte des Monts et lotissement La Renardière :**

- Cet avenant concerne la mise en œuvre de caniveaux à grille devant les entrées charretières des habitations N° 13 à 17 résidence la RENARDIERE afin d'éviter que les eaux de ruissellements se dirigent vers le domaine privé.
- Les travaux de restructuration de voirie devant les entrées charretières N° 8 & 9 résidence la RENARDIERE afin d'éviter que les eaux de ruissellements se dirigent vers le domaine privé
- Le remplacement du panneau STOP, résidence la RENARDIERE, et de son marquage au sol
- Le montant du marché est porté de 178 972,00 € HT à 196 644,50 € HT soit 235 973.40 € TTC. (Augmentation de 9.874%)

.../...

- Le délai est porté par l'Avenant n° 1 de 8 semaines à 10 semaines

Le conseil municipal, après en avoir délibéré est à 10 voix pour et 1 contre.

### **Délibération pour adhérer à l'A.T.D.76 en relais de l'ATESAT.**

Les services de l'ATESAT se terminent en cette fin d'année 2014 voire début 2015. Il est possible de remplacer l'ATESAT par l'ATD76 afin que des techniciens puissent prendre le relais dans le domaine des travaux de voirie et assistance de maîtrise d'ouvrage des bâtiments. Les interventions sont effectuées sans facturation supplémentaire hormis la cotisation annuelle de l'adhérent (0.51 € par habitant et paran).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est pour à l'unanimité des voix.

### **Délibération pour le renouvellement du contrat de l'intervenante de musique :**

Le contrat de Melle GRÉGOIRE Hélène, intervenante de musique à l'école de Goupillières, s'est terminé le 05 juillet 2014.

Monsieur le maire propose d'établir un nouveau contrat à durée déterminée pour la période du 02 septembre 2014 au 04 juillet 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la demande à l'unanimité des voix.

### **Délibération pour proposer des commissaires pour la commission communale des impôts directes :**

Suite à la demande de Monsieur le Directeur de Services Fiscaux, Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il faut désigner 12 commissaires titulaires et suppléants dont 10 commissaires de la commune et 2 hors communes titulaires et suppléants.

La liste est la suivante :

#### *Commissaires Titulaires.*

- Monsieur AUDIGER Serge
- Monsieur LEROUX Roland
- Monsieur CREVEL Serge
- Monsieur BENARD Eric
- Monsieur LEROUX Jean-Claude
- Monsieur JOUIS Joël
- Monsieur GUILBERT Alain
- Monsieur DELAFOSSÉ René
- Monsieur FORSCHLÉ Jean-Pierre
- Monsieur FOSSÉ Michel

#### *Commissaires Suppléants.*

- Madame AUBER Brigitte
- Monsieur TIPHAGNE Raynald
- Monsieur DUBOC Jacques
- Monsieur CHEVAL Jean-Claude
- Madame LEVESQUE BOUZID Mya
- Monsieur LETELLIER Gérard
- Madame SANSON Sophia
- Monsieur DAVID Michel
- Monsieur LECLERCQ Guillaume
- Madame MASSÉ Danielle

Membres domiciliés hors commune :

- Monsieur CAUCHOIS Daniel
- Monsieur LAPIERRE Bruno
- Monsieur AUBER Pierre
- Monsieur BOUGEANT Jean-Luc

Le conseil municipal approuve cette liste à l'unanimité des voix.

... / ...

## **Délibération pour renouveler le contrat groupe d'assurance statutaire**

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

### **Le Maire rappelle :**

- que la commune de Goupillières a, par la délibération du 08 septembre 2010, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié ;

### **Le Maire expose :**

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

**Compte tenu des éléments exposés, le Conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des voix:**

- D'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / DEXIA SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

### **Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.10 %

### **Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires de droit public :**

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1.11 %

- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

- D'autoriser le Maire à résilier si besoin le contrat d'assurance statutaire en cours.

... / ...

### **Délibération pour verser une subvention à l'école de Goupillières à l'occasion du moto-cross :**

La directrice de l'école sollicite une subvention de la commune suite aux augmentations importantes des assurances et des services médicaux.

Le maire demande au conseil municipal de leur verser une subvention. Le conseil municipal à 10 voix pour et 1 abstention accepte.

Le maire propose de verser une subvention de 600 €, le conseil municipal accepte à 8 voix pour et 3 abstentions.

### **Délibération concernant le devis FOR&TEC :**

Suite à l'effondrement près du bassin de retenu d'eau de la Renardière, une galerie a été découverte à 14 mètres de profondeur.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis et le rapport. Le devis s'élève à 11 557 € H.T soit 13 868.40 € T.T.C.

Le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité des voix et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès de l'État et du Conseil Général.

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe Monsieur BÉNARD sur le coût d'installation d'un feu tricolore sur la départementale.
- Monsieur le Maire informe Monsieur BÉNARD sur le prix du terrain de Madame LATOUR.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu à la mairie de Sainte Austreberthe le mercredi 19 Novembre 2014 pour information sur les inondations et le plan de sauvegarde.
- Monsieur BÉNARD demande à Monsieur le Maire des informations sur le chauffage de la salle polyvalente.

La séance est levée à 21h20